

## ARRETES, DECISIONS ET AVIS

### MINISTERE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT

#### **Arrêté interministériel du 18 Rabie Ethani 1425 correspondant au 7 juin 2004 fixant les programmes des examens professionnels pour l'accès aux corps et grades spécifiques de l'administration chargée de l'artisanat.**

Le Chef du Gouvernement et,

Le ministre de la petite et moyenne entreprise et de  
l'artisanat,

Vu la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991, modifiée et  
complétée, portant généralisation de l'utilisation de la  
langue arabe ;

Vu le décret n° 66-145 du 2 juin 1966, modifié et  
complété, relatif à l'élaboration et à la publication de  
certains actes à caractère réglementaire ou individuel  
concernant la situation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-  
type des travailleurs des institutions et administrations  
publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 04-136 du 29 Safar 1425  
correspondant au 19 avril 2004 portant nomination du  
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 04-138 du 6 Rabie El Aouel  
1425 correspondant au 26 avril 2004 portant nomination  
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-99 du 27 mars 1990 relatif  
au pouvoir de nomination et de gestion administrative à  
l'égard des fonctionnaires et agents des administrations  
centrales, des wilayas et des communes ainsi que des  
établissements publics à caractère administratif en  
relevant ;

Vu le décret exécutif n° 95-144 du 20 Dhou El Hidja  
1415 correspondant au 20 mai 1995 portant statut  
particulier applicable aux travailleurs appartenant aux  
corps spécifiques de l'administration chargée du tourisme  
et de l'artisanat ;

Vu le décret exécutif n° 95-293 du 5 Joumada El Oula  
1416 correspondant au 30 septembre 1995, modifié et  
complété, relatif aux modalités d'organisation des  
concours, examens et tests professionnels au sein des  
institutions et administrations publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 28 Rabie El Aouel 1417  
correspondant au 25 août 1996 portant organisation des  
concours sur titres et examens professionnels pour l'accès  
aux corps spécifiques de l'administration chargée du  
tourisme et de l'artisanat ;

#### **Arrêtent :**

Article 1er. — En application des dispositions de  
l'article 24 du décret exécutif n° 95-293 du 5 Joumada  
El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995,  
modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet  
de fixer les programmes des examens professionnels pour  
l'accès aux corps et grades spécifiques de l'administration  
chargée de l'artisanat suivants :

- inspecteur principal de l'artisanat ;
- inspecteur de l'artisanat.

Art. 2. — Les programmes prévus à l'article 1er  
ci-dessus sont annexés au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal  
officiel* de la République algérienne démocratique et  
populaire.

Fait à Alger, le 18 Rabie Ethani 1425 correspondant au  
7 juin 2004.

Le ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat  Mustapha BENBADA	Pour le Chef du Gouvernement, et par délégation  <i>Le directeur général de la fonction publique</i>  Djamel KHARCHI
--	---

#### Annexe I

#### **Programme de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal de l'artisanat**

##### **I. Epreuves écrites d'admissibilité :**

##### **1. - Culture générale :**

- la mondialisation, ;
- l'économie de marché ;
- la protection de l'environnement ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la  
communication ;
- la politique de l'emploi en Algérie ;
- la politique économique de l'Algérie ;
- le tissu industriel et artisanal en Algérie ;
- les organisations non gouvernementales (O.N.G) ;
- l'union du Maghreb arabe ;
- la politique énergétique de l'Algérie ;
- les ressources hydriques en Algérie ;
- la démocratie.

##### **2. - Thème technique :**

- la nomenclature des métiers de l'artisanat ;
- le rôle du mouvement associatif professionnel dans  
l'artisanat ;
- le rôle de l'artisanat dans l'économie nationale ;
- la monographie de l'artisanat algérien ;
- la commercialisation des produits de l'artisanat ;